

# Compléments apportés au Document d'Enregistrement Universel 2019 et aux documents de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020 sur les guidances et le dividende dans le cadre de la crise du Covid-19

Boulogne, le 01/04/2020

Au regard de la crise majeure liée à la pandémie du Covid-19, le Conseil d'Administration de TF1 du 31 mars 2020 a, d'une part, renoncé à proposer la distribution d'un dividende lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020 et, d'autre part, renoncé aux objectifs 2020.

**Vous pouvez vous reporter au communiqué de presse du 1<sup>er</sup> avril 2020 publié sur le site : [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) rubrique Presse.**

Le Document d'Enregistrement Universel – DEU 2019 a été déposé auprès de l'AMF, le 10 mars 2020, sous le numéro D.20-0118. Les documents de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020 sont disponibles sur le site [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) rubrique Investisseurs / Assemblée Générale.

**Le DEU 2019 et les documents de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020 sont en conséquence amendés comme suit.**

➤ **S'agissant du renoncement au dividende**

**Modification de l'ordre du jour** présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020

<i><b>Ancienne rédaction</b></i>	<i><b>Nouvelle rédaction</b></i>
- Affectation du résultat de l'exercice 2019 et fixation du dividende.	- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

**Modification de la résolution n°4 « Affectation du résultat »** présentée à l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020

<i><b>Ancienne rédaction</b></i>	<i><b>Nouvelle rédaction</b></i>
<p><b>QUATRIÈME RÉSOLUTION</b> (Affectation du résultat de l'exercice 2019 et fixation du dividende)</p> <p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constatant que le bénéfice distribuable de l'exercice s'élève à 569 313 205,99 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 18 290 035,72 € et du report à nouveau de 551 023 170,27 €, décide l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :</p> <p>Distribution en numéraire d'un dividende de 105 121 037,00 € (soit un dividende de 0,50 € par action de 0,20 € valeur nominale)</p>	<p><b>QUATRIÈME RÉSOLUTION</b> (Affectation du résultat de l'exercice 2019)</p> <p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constate que le bénéfice distribuable de l'exercice s'élève à 569.313.205,99 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 18.290.035,72 € et du report à nouveau de 551.023.170,27 €.</p> <p>Elle décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de</p>

<p>Affectation du solde au report à nouveau de 464 192 168,99 €</p> <p>Le dividende sera détaché de l'action sur le marché Euronext Paris le 4 mai 2020 et payable en numéraire le 6 mai 2020 sur les positions arrêtées le 5 mai 2020 au soir.</p> <p>L'intégralité de cette distribution est éligible, sur option, à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.</p> <p>L'Assemblée Générale autorise à porter au compte report à nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du code de commerce.</p>	<p>l'exercice en compte Report à nouveau, qui s'élèvera après affectation à 569.313.205,99 €.</p>
--	---

**QUATRIÈME RÉSOLUTION - Rédaction inchangée en fin de texte**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants

	2016	2017	2018
Nombre d'actions	209.417.542	209.865.742	209.928.940
Dividende unitaire	0,28 €	0,35 €	0,40 €
Dividende total (a) (b)	58.636.911,76€	73.453.009,70€	83.971.576,00€

<sup>(a)</sup> Dividendes effectivement versés, déduction faite le cas échéant des actions détenues par TF1 n'ouvrant pas droit à distribution.

<sup>(b)</sup> Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts (sur option à partir de l'exercice 2017).

**Document d'Enregistrement Universel 2019**

Les parties du DEU 2019 concernées par le renoncement au dividende sont à relire en tenant compte des modifications consécutives exposées ci-avant :

- Page 20 : Rapport intégré 6. Notre performance
- Page 152 : Chapitre 5.2.1 Résultats du groupe
- Page 158 : Chapitre 5.2.5 Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
- Page 211 : Chapitre 6 - Note annexe 7.4.4 aux comptes consolidés
- Page 275 : Chapitre 7.2.3 Dividendes et rendement
- Page 288 : Chapitre 8 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte – AGM du 17 avril 2020
- Page 291 : Chapitre 8 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions de l'AGM du 17 avril 2020
- Page 296 : Chapitre 8 Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020
- Page 305 : Chapitre 9.2 Agenda

#### ☐ **Brochure de convocation**

Les parties de la brochure de convocation concernées par le renoncement au dividende sont à relire en tenant compte des modifications consécutives exposées ci-avant :

- Page 9 : Le Groupe TF1 en 2019
- Page 10 : Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
- Page 29 : Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte – AGM du 17 avril 2020
- Page 32 : Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions de l'AGM du 17 avril 2020
- Page 37 : Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2020

#### ➤ **S'agissant du renoncement aux guidances 2020**

Le groupe TF1 renonce à ses deux objectifs pour l'année 2020 qui étaient un taux de marge opérationnelle courante à deux chiffres et un coût des programmes à 985 millions d'euros. Les guidances 2021 (chiffre d'affaires du pôle Digital Unify d'au moins 250 millions d'euros, taux de marge d'EBITDA du pôle Digital Unify d'au moins 15 % et amélioration de la rentabilité sur capitaux engagés du groupe TF1 par rapport à celle de 2018) restent suspendues conformément au communiqué de presse publié le 23 mars 2020 sur le site du groupe TF1.

#### ☐ **Document d'Enregistrement Universel 2019**

Les parties du DEU 2019 concernées par le renoncement sur les guidances sont à relire en tenant compte des modifications consécutives exposées ci-avant :

- Pages 18 et 19 : Rapport intégré 5. Nos axes stratégiques
- Page 21 : Rapport intégré 7. Nos perspectives
- Page 156 : Chapitre 5.2.2 Perspectives
- Page 157 : Chapitre 5.2.3 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

#### ☐ **Brochure de convocation**

La partie de la brochure de convocation concernée par le renoncement sur les guidances est à relire en tenant compte des modifications consécutives exposées ci-avant :

- Page 9 : Le Groupe TF1 en 2019

-----

*NB : le présent document sera ajouté aux versions papier du Document d'Enregistrement Universel.*